



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 11

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée permet à M. le *ministre* MACKINTOSH de proposer l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 2 — *Loi sur les biocarburants et modifiant la Loi de la taxe sur l'essence/The Biofuels and Gasoline Tax Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH, MM. PENNER, TWEED, CUMMINGS, MAGUIRE, GERRARD et SCHULER ainsi que M. le *ministre* SALE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* MACKINTOSH de proposer l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 3 — *Loi modifiant la Loi sur la Fondation commémorative Helen Betty Osborne/The Helen Betty Osborne Memorial Foundation Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH, MM. HAWRANIK et LAMOUREUX ainsi que M. le *ministre* MACKINTOSH interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* MACKINTOSH de proposer l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 4 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH et M. LAMOUREUX interviennent. M. MURRAY exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation de pétitions :

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage d'honorer ses engagements et de compléter la construction de quatre voies sur le tronçon de la route 32 qui traverse la ville de Winkler ainsi que de prendre en charge tous les frais de construction, tel qu'il avait été convenu; qu'il tienne compte des responsabilités qu'assume son ministère au chapitre de la construction routière en régions rurales; qu'il prenne en considération l'importance stratégique de ce projet de construction routière puisqu'il favorisera notamment la croissance et le développement économique de la ville de Winkler et de sa zone commerciale; qu'il tienne compte de l'importance de l'apport de Winkler et de sa zone commerciale à l'économie de la province et qu'il replace parmi ses priorités ce projet pour la saison de construction de 2004. (B. Thiessen, B. Kehler, R. Neisteter et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que soit soutenu le programme projeté de coopératives. (H. Fortier, S. McCamg, S. Cheridy et autres)

M. REIMER (avec le consentement de l'Assemblée et au nom de M^{me} MITCHELSON) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre du Manitoba avise la ville de Winnipeg que le gouvernement provincial ne permettra pas une augmentation de la taxe sur les ventes sans qu'un référendum soit tenu comme l'exigent les mesures législatives sur l'équilibre budgétaire. (K. Joesphson, K. Roberts, S. Bell et autres)

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les gouvernements provincial et fédéral envisagent de régler les demandes d'indemnisation non traitées depuis l'inondation du siècle de 1997 avant d'entreprendre de grands travaux d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge; qu'il envisage de veiller à l'évaluation, à la mise à jour et à la mise en œuvre des mécanismes d'indemnisation en cas d'inondation avant le début des travaux d'agrandissement du canal de dérivation et qu'il envisage de régler les questions en suspens relativement aux inondations, comme la menace d'inondations artificielles et le désir du public de voir clarifier les règles d'exploitation du canal de dérivation. (B. Morhart, J. Morhart, H. Landgraft et autres)

M. le *ministre* SMITH dépose les rapports trimestriels de la Corporation manitobaine des loteries — période de six mois — du 1^{er} avril au 30 septembre 2003.

(Document parlementaire n° 13)

M^{me} ALLAN, *ministre déléguée à la Situation de la femme*, fait une déclaration au sujet de la journée nationale de commémoration et d'activités concernant la violence dirigée contre les femmes qui a lieu le 6 décembre 2003.

M^{me} ROWAT et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi sur la violence familiale et la protection, la prévention et l'indemnisation en matière de harcèlement criminel/The Domestic Violence and Stalking Prevention, Protection and Compensation Amendment Act;*

(M. le *ministre* MACKINTOSH)

(N° 18) — *Loi visant à faciliter la perception des paiements alimentaires (modification de diverses dispositions législatives)/The Improved Enforcement of Support Payments (Various Acts Amended) Act;*

(M. le *ministre* MACKINTOSH)

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act.*

(M. DERKACH)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} BRICK, M. DERKACH, M^{me} IRVIN-ROSS ainsi que MM. PENNER et ALTEMEYER font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit approuvée, lue une troisième fois et adoptée la version amendée du projet de loi 4 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Le débat se poursuit.

M^{me} TAILLIEU, avec le consentement de l'Assemblée, M. MURRAY, ainsi que M^{me} ROWAT, M. SCHULER et M^{me} la *ministre* ALLAN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée permet à M. DERKACH de proposer l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 202 — *Loi sur la Fondation Nellie McClung/The Nellie McClung Foundation Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

MM. DERKACH et GERRARD, M^{mes} BRICK, ROWAT et DRIEDGER ainsi que MM. DYCK et MURRAY interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* BJORNSON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 13 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (programmes d'éducation appropriés)/The Public Schools Amendment Act (Appropriate Educational Programming)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* BJORNSON, M^{me} STEFANSON et M. LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} la *ministre* MELNICK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu (prestataire unique d'aide pour les régions rurales et du nord du Manitoba)/The Employment and Income Assistance Amendment Act (One-Tier Assistance for Rural and Northern Manitoba)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* MELNICK, M^{me} ROWAT et M. LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} la *ministre* MELNICK dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 8.

(Document parlementaire n° 14)

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 7 — *Loi sur la confiscation pénale de biens /The Criminal Property Forfeiture Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. HAWRANIK et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* SALE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 10 — *Loi modifiant la Loi sur la Commission de régie du jeu/The Gaming Control Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SALE intervient. Sur la motion de M. TWEED, le débat est ajourné.

M. le *ministre* SALE dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 10.

(Document parlementaire n° 15)

M. le *ministre* SELINGER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (conseillers des demandeurs)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Claimant Advisers)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SELINGER intervient. Sur la motion de M. TWEED, le débat est ajourné.

M. le *ministre* SELINGER dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 5.

(Document parlementaire n° 16)

M^{me} la *ministre* ALLAN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 9 — *Loi sur le Conseil de l'immigration du Manitoba/The Manitoba Immigration Council Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* ALLAN intervient. Sur la motion de M. SCHULER, le débat est ajourné.

M^{me} la *ministre* ALLAN dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 9.

(Document parlementaire n° 17)

Peter LIBA, *lieutenant-gouverneur de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 17 h 20 et prend place sur le trône.

Le président s'adresse au lieutenant-gouverneur en ces termes :

« Au cours de la présente session, l'Assemblée législative a adopté certains projets de loi que je vous demande de sanctionner.

« (N° 2) — *Loi sur les biocarburants et modifiant la Loi de la taxe sur l'essence/The Biofuels and Gasoline Tax Amendment Act*;

Jeudi 4 décembre 2003

« (N° 3) — *Loi modifiant la Loi sur la Fondation commémorative Helen Betty Osborne/The Helen Betty Osborne Memorial Foundation Amendment Act*;

« (N° 4) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act*;

« (N° 202) — *Loi sur la Fondation Nellie McClung/The Nellie McClung Foundation Act* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction des projets de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, le lieutenant-gouverneur sanctionne les projets de loi en question. »

À 17 h 22, le lieutenant-gouverneur se retire.

Conformément au paragraphe 2(1) du *Règlement*, la séance est levée à 17 h 25.

Le président,

George Hickes